

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-275 du 14 JUIN 1993

DECRET N° ~~MEPR~~ /DGFP/DGCA/SAV.
portant inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année
1989 de certains Inspecteurs de
l'Enseignement Primaire des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement)
en tête : MASSAMBA Alphonse.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution, du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 02/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u la Décret n° 92/875 du 05 Décembre 1992, portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 64/130/RF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 65/170/FR-BE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FR du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 92/78 du 25 Décembre 1992 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 92 portant organi-
sation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/230 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives ;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblo-
cage des effets financiers des avancements et des révisions admi-
nistratives ;
(/u l'arrêté n° 2087/FR du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le procès verbal de la Commission Administrative
Paritaire d'avancement, réunie à Brazzaville le 25 Septembre 1990 ;

/) L E C R E T E :

.../...

Article 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1989, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

POUR LE 3e ECHELON A 2 ANS

- MASSAMBA	Alphonse	Bouenza
- ABANDZOUNOU	Emmanuel	Cuvette

POUR LE 5e ECHELON A 2 ANS

- MATOKO-MA-TSIEYILA	Timothée	Brazzaville
----------------------	----------	-------------

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 14 JUIN 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives


- Jean Prosper KOYO./-


Claude Antoine DA COSTA./-

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP-DGCA	2
DGB	2
DGCF	2
MEN-CAR	1
DGAS	1
DPAA/SP	2
BEN FETRASSEIC	1
B/STAT.DGCA	2
SGG/BC	2
DRE CUVETTE	1
DRE B/VILLE	1
DRE BOUENZA	1
DOSSIERS DGCA	3
DOSSIERS DPAA	3./-